

Mars 2016

COMMUNE DE BENODET



CONSTRUCTION DUN AUVENT POUR LES SERVICES TECHNIQUES ET MODIFICATION DE FACADES

Terre Plein du port de plaisance

BENODET



Cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.)

LOT N° 3 : COUVERTURE ZINC

Architecte ENSAIS

Hubert LE QUEAU

2, Bellevue

29170 PLEUVEN

☎ 02 98 54 70 90

📠 02 98 51 70 41

LOT N° 3 : COUVERTURE ZINC

A - GENERALITES

L'entrepreneur titulaire du présent lot vérifiera, avant exécution de ses travaux, et sous sa responsabilité, que les supports livrés permettent une réalisation parfaite de la couverture.

En particulier, et sans limitation :

- la solidité et les scellements des pièces de charpente;
- les niveaux de sablière et les pentes générales.

Toute observation à ce sujet devra être immédiatement signalée au maître d'œuvre.

Tous les matériaux employés répondront aux normes en vigueur au moment de l'exécution en particulier :

- NF A 55.201 - NF A 55.211 sur les caractéristiques physiques et dimensionnelles des feuilles et longues feuilles en zinc.
- NF P 34.402, NF P 34.403, NF A 55.401 et 55.402 pour les bandes métalliques façonnées, noquets, couvre-joints et entablements métalliques.
- NF P 37.410 pour les accessoires ponctuels.
- NF A 36.321, NF P 37.101 pour les pattes de fixation.

Les travaux faisant l'objet du présent lot comprennent les ouvrages de couverture, les façonnages et pose d'éléments accessoires afin d'assurer une étanchéité parfaite de l'ensemble; les fournitures et pose de tous les éléments complémentaires tels que châssis de toit, accessoires de ventilation, évacuation des eaux pluviales, etc...

Les travaux seront exécutés suivant les règles de l'art et conformément aux textes et règlements en vigueur à la date de remise des offres et notamment aux documents ci-dessous, y compris tous leurs additifs et erratum parus 1 mois avant l'exécution desdits travaux.

- DTU 40.41 : Couverture par éléments métalliques en feuilles et longues feuilles en zinc.
- DTU 60.11 : Règles de calcul des installations d'évacuation des eaux pluviales.
- DTU 40.5 : Travaux d'évacuation des eaux pluviales.

En outre, la proposition de l'entreprise comprendra implicitement, les échafaudages, agrès et protections réglementaires nécessaires à l'exécution des travaux.

Dans le cas de fourniture et de pose de bois de charpente, la présente entreprise devra fournir un certificat de traitement des bois de charpente. Lors de la pose, elle devra respecter les distances réglementaires aux conduits de fumée; dans le cas d'impossibilité, les bois devront être efficacement protégés par des matériaux inertes au feu, après consultation et accord de l'architecte ou du bureau de contrôle technique..

Dans tous les cas de supports localisés autres que le bois (ciment, plâtre, etc..) la présente entreprise devra l'interposition entre le zinc et ses supports d'une membrane neutre" type feutre imprégné, "entre-deux sans fil", "papier anglais", etc..

B - PRESCRIPTIONS PARTICULIERES AU CHANTIER

- Pour les calculs des recouvrements l'entreprise tiendra compte des éléments suivants :
 - Zone climatique 3. Région de vent 4.
 - Site exposé.
- Les pentes générales des rampants couverture zinc seront de 14% environ (8° environ)
- Tous les échafaudages et protections nécessaires aux travaux seront obligatoirement prévus par le présent lot, chiffrés séparément ou compris dans les prix unitaires.
- Le support de couverture est prévu en volige à la charge du lot charpente pour l'ensemble des surfaces couvertes en zinc, tant en rampant qu'en habillage vertical ou horizontal.
- Dans le cas de fourniture et pose de bois de charpente l'entreprise fournira le certificat de traitement de classe 2 des bois au maître d'ouvrage.
Tous les bois de charpente en contact direct avec les ouvrages en zinc devront être compatibles, PH > 5 (Sapin, épicéa, pin sylvestre, etc....)
La durabilité des bois employés (NF EN 350-2 et NF 351-1) doit être conforme à sa classe d'emploi (NF EN 335)
- En cas de traitement de finition des bois, ceux-ci devront respecter le décret 2006-623 du 29/05/2006.
- Les ouvrages seront chiffrés en base en zinc **pré-patiné**, "clair ou ardoise" de Rheinzink, "quartz ou anthra zinc" de V.M zinc ou équivalent. L'entreprise fournira le certificat de conformité aux normes européennes.
- Les entreprises seront en mesure de fournir au Maître d'ouvrage les informations concernant les performances environnementales se rapportant à la structure, l'enveloppe, le cloisonnement et les revêtements intérieurs, relatifs à leur lot, en référence à l'application de la NF P 01.010. A défaut, quand elles n'existent pas pour un ou plusieurs produits, les informations concernant les performances environnementales, limitées aux seuls impacts sanitaires, seront au moins connues des entreprises, et disponibles dans une forme les situant par rapport aux exigences de la norme NF P 01-010.
A savoir la contribution à la qualité des espaces intérieurs et, la contribution à la qualité sanitaire de l'eau.
- Les entreprises devront mettre à disposition les informations disponibles sur le risque d'émission de fibres et de particules cancérigènes classées cancérigènes Mutagène et Reprotoxique prouvé pour l'homme (CMR catégorie 1) des produits et matériaux utilisés dans l'opération et en contact avec l'air intérieur des logements tout en respectant l'arrêté DEVP 0908 633 A du 30/04/2009.
- Chaque entreprise devra, dans le cadre de son marché, la gestion de ses déchets pendant la durée du chantier; tri, mise en dépôt et évacuation à l'appréciation du maître d'ouvrage vers les décharges agréées suivant la nature des matériaux. En cas de défaillance de l'entreprise aux réquisitions, ces travaux seront exécutés par une entreprise spécialisée à la charge du lot concerné.
- L'entreprise est réputée, par le fait d'avoir remis son offre :
 - . Avoir pris parfaitement connaissance de la nature et de l'emplacement des lieux où doivent être réalisés les travaux et des conditions générales et particulières qui y sont attachées.
 - . Avoir pris connaissance des possibilités d'accès, d'installation de chantier, de stockage de matériaux, des disponibilités en eau, énergie, etc...
 - . Avoir pris tous renseignements concernant d'éventuelles servitudes ou obligations.
- Les entreprises devront tenir compte dans leur offre des prescriptions d'hygiène et de sécurité prévues au PGC ou notice de sécurité (Installation fixes et mobiles). Ces sujétions seront chiffrées séparément ou incluses dans les prix unitaires suivant choix entreprise.
Aucune plus-value ne sera admise lors de l'établissement du mémoire définitif.

C - DESCRIPTION DES OUVRAGES

I - COUVERTURE ZINC QUARTZ

1.1 Couverture en zinc pré-patiné à joints debouts :

- Feuilles ou longues feuilles de zinc de 0,70 mm épaisseur, posées à joints debout.
Largeur des feuilles 50 cm.
- Fixation par pattes à joint fixes et pattes à joint coulissantes, en acier inoxydable qualité XsCrNi 18/10 épaisseur 0,6 mm, renforcement le long des arêtes, rives, bords de pignon, saillies de toit, etc...
- Toutes bandes accessoires en profilés du fabricant ou façonnées sur place à la demande.
- Exécution de tous les points singuliers de toiture (faîtages, arêtières, noues, rives hautes et rives latérales contre murs, rives latérales, raccords en rives latérales sur habillages, relevés sur ouvrages en toiture, rives d'égout par bandes à larmier, etc...)
- Tous goussets rapportés, soudures, sujétions de raccordement sur pénétrations de toiture.
- Toutes fournitures, sujétions d'exécution et de pose suivant DTU, avis techniques et prescriptions du fabricant, etc...

Zinc pré-patiné type "clair " de Rheinzinc, "quartz " de V.M zinc ou équivalent.

Localisation

Cf. Plans, coupes et élévations

Auvent créé à l'arrière des services techniques

- Couverture de l'ensemble des rampants simple et double pente.
- Habillage des rives latérales et retombées en rives d'égout par bandes zinc pré-patiné dito avec ourlet.
- Habillage de la retombée entre la rive d'égout du rampant de la toiture 2 pentes, et la toiture une pente en partie basse (au Nord Ouest)

1.2 Chéneaux en zinc à encaissement comprenant :

- Chanlattes dans angles de l'encaissement du charpentier.
- Planche en rive basse pour recevoir un habillage zinc en finition
- Chéneau par bande zinc de 0,70 mm d'épaisseur, à agrafure double, 3 plis, 1 pince sur relevé sous couverture zinc. Toutes formes de pente vers les évacuations.
- Talons soudés en bout de jointure; tous goussets rapportés soudés. Découpes des gargouilles de trop plein.
- Dilatations sur grandes longueurs par talons soudés et main courante au point haut entre zones de récupération des eaux de pluie.
- Moignon de départ soudé, diamètre suivant surface d'eau recueillie, avec crapaudine en fil de fer électrozingué.
- Habillage de la façade de planche de rive en zinc prévu au poste précédent.
- Toutes fournitures et sujétions.

Localisation

Cf. plans, coupes et élévations

Auvent créé à l'arrière des services techniques

- Chéneaux en rives d'égout.

1.3 Bandes porte-solins et solins comprenant :

- Bandes porte-solins aluminium Solinet DANIALU ou équivalent, fixées sur maçonnerie par vis et chevilles adaptées au support. Fonds de joints et joint d'étanchéité. Tous accessoires de finition (raccord, angles, protecteurs, etc...)
- Toutes fournitures et sujétions d'exécution.
Ou tout autre procédé équivalent avec avis technique.

Localisation

Cf. plans et coupes :

Auvent créé à l'arrière des services techniques

- Toutes les rencontres des rampants zinc sur murs existants, horizontales, rampantes ou verticales.

1.4 Tuyaux de descente ronds en zinc pré-patiné de 0,65 mm épaisseur, comprenant :

- Raccordement à la naissance des chéneaux, coudes, bagues, soudures, etc ...
- Fixation aux murs ou sous charpente métallique par colliers acier galvanisé à contrebrides démontables.
- Coudes en pied des descentes déversant sur chaussée, dans chéneau inférieur ou raccordement aux regards eaux pluviales existants compris percement ou remplacement de la dalle mobile suivant configuration.
- Toutes fournitures et sujétions de mise en oeuvre.
Sections appropriées à la surface à évacuer, même Ø pour toutes descentes.

Localisation

Cf. Plans, coupes, élévations.

Auvent créé à l'arrière des services techniques

- Pour l'ensemble des chéneaux ci-dessus.

II - TRAVAUX SUR TOITURE TERRASSE EXISTANTE

2.1 Création d'une sortie en toiture terrasse existante comprenant

- Traversée de toiture avec découpe soignée des bacs acier support d'étanchéité, fourreau en acier galvanisé de 0,75 mm épaisseur minimum avec platine raccordée au revêtement d'étanchéité et dépassant de 15 cm minimum en sous-face; collerette d'étanchéité, fourniture et pose du chapeau.
- Tous raccords sur étanchéité existante sur bacs acier.
- Toutes fournitures et sujétions d'exécution.

Localisation

Cf. Plans, coupes et visite sur place

- Sortie VMC à créer à l'aplomb des sanitaires de la maison du nautisme.

III - GESTION DES DECHETS

3.1 Traitement et élimination des déchets de chantier :

L'entreprise fournira le montant de son forfait pour ce poste et précisera, en tout état de cause, le mode d'élimination conformément à la "recommandation n° T2-2000 aux maîtres d'ouvrages publics relative à la gestion des déchets de chantier du bâtiment" et à la "charte finistérienne de bonne gestion des déchets du bâtiment et des travaux publics"

L'entreprise joindra obligatoirement son SOGED en indiquant les précisions suivantes :

- Le mode d'élimination sélectif des déchets.
- Les lieux d'élimination retenus.

Pour l'ensemble des déchets de diverses natures provenant de l'ensemble des travaux du présent lot sur le bâtiment.